ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

ILLE SUR TET - JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 A 19H00

2nde réunion

Le jeudi 10 septembre à 19h00, ont été convoqués pour la seconde Assemblée des Propriétaires au Bureau des ASA à ILLE SUR TET les membres de l'ASA du canal de Corbère, la première Assemblée des Propriétaires n'ayant pas réunie le quorum nécessaire pour délibérer valablement (163 voix présentes ou représentées – Quorum = 733 voix)

La séance est présidée par Didier BRUZY, Président de l'ASA, Pascal MAILLOLS, Syndic, faisant office de secrétaire.

Le Président explique que lors de sa seconde réunion, l'Assemblée des Propriétaires peut valablement délibérer même si le quorum n'est pas atteint (163 voix présentes ou représentées).

Le Président introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et propose de passer aux différents points de l'ordre du jour et donne la parole à Sandrine JAFFARD pour la présentation du rapport financier 2025.

- **Rapport financier 2025 :**

Sandrine JAFFARD présente le rapport financier 2025 détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :		**581 097.36 €**	
	Dont	566 412.61 €	Rôles 2025
		14 533.12 €	Remboursement EDF
Dépenses :		**510 883.47 €**	
	Dont	144 909.84 €	EDF
		143 344.00 €	Participation Union des canaux
		98 839.02 €	Travaux et entretien des ouvrages
		86 631.00 €	Redevance Agence de l'Eau

RESULTAT D'EXERCICE FONCTIONNEMENT 2025 **70 213.89 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : **0 €**

Dépenses : **69 454.15 €**

22 677.45 € Remboursement emprunts

46 776.70 € Etude BRL Modernisation des réseaux

RESULTAT D'EXERCICE INVESTISSEMENT 2025 : **69 454.15 €**

RESULTAT NET EXERCICE 2025 :		**759.74 €**
Excédent fonctionnement 2024 :	+	**889 416.82 €**
Excédent global de clôture :	=	**890 176.56 €**

ETAT DES IMPAYES :

En 2025			En 2026
-2015	**4 250.18 €**	→	**654.42 €**
-2016	**7 349.17 €**	→	**822.52 €**
-2017	**8 854.09 €**	→	**1 510.80 €**
-2018	**9 528.64 €**	→	**2 418.71 €**
-2019	**3 647.55 €**	→	**3 647.55 €**
-2020	**6 709.55 €**	→	**4 272.90 €**
-2021	**6 496.61 €**	→	**5 782.44 €**
-2022	**15 718.12 €**	→	**14 109.22€**
-2023	**12 688.92 €**	→	**11 709.11 €**
-2024	**25 873.63 €**	→	**17 192.52 €**
-2025	**20 622.59 €**		

Le montant total des impayés en cours (hors exercice 2025) est de 88 862.08 €, soit 15 % du montant cumulé des 2 rôles annuels.
Il faut noter que l'amélioration constatée sur les impayés les plus anciens est majoritairement dû à des annulations de factures obligatoires – personnes décédées sans succession ou faillite d'entreprise. Toutefois, la collaboration avec les notaires s'améliore et permet de récupérer des montants non négligeables (déjà 5000 € cette année).

Le Président soumet le présent rapport financier 2025 à l'approbation de l'Assemblée.
Voix exprimées : 163
Voix favorables : 163
Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

- **Rapport d'activités 2025 :**

Le Président présente le rapport d'activités 2025.

SUR LE PLAN TECHNIQUE :

La saison 2025 a été marquée par le contexte hydrologique en amélioration par rapport aux deux années précédentes. Il y a donc eu seulement
-7 jours de coupure du canal pour les adhérents de l'ASA sur les mois de janvier, principalement dû aux travaux de stabilisation de la falaise dans les gorges de la Guillère ;
-22 jours de fermeture sur l'automne 2025, à compter du 11 octobre, ce qui représente 1 jour/3 de fermeture du canal en moyenne alors que nous avions 2j/3 de fermeture sur la même période en 2024.

-Concernant les stations et les réseaux sous pression : les interventions de l'année 2025 ont été constituées essentiellement de travaux d'entretien courant et de renouvellement du matériel sur les trois stations de pompages et les réseaux sous pression pour un montant total de 94 699 €.
Le fonctionnement des réseaux en 2025 a été peu impacté par la sécheresse car l'ASA du canal de Corbère, ayant un périmètre desservi à 90 % par les réseaux d'irrigation sous pression et ne bénéficiant d'aucune autre ressource, a limité son débit prélevé afin de participer aux efforts nécessaires mais n'a pas coupé l'alimentation du canal, évitant donc les coupures que les adhérents avaient subies au printemps 2023.

-Entretien courant du canal de Corbère : 4 140 € de travaux d'entretien ont été réalisés en 2024 pour le canal principal. Ce montant correspond d'une part à l'entretien courant du canal (travaux de curage et de débroussaillage) mais également à la fin des travaux de stabilisation de la falaise dans les Gorges de la Guillère suite aux éboulements subis à l'automne 2024.

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF :

Un gros travail de mise à jour des bases de données a été réalisé pour permettre le passage obligatoire cette année aux factures dématérialisées sur l'Espace Numérique Sécurisé Unique (site « Impôt.gouv.fr »). Pour cela, il a fallu saisir les dates et lieu de naissance des adhérents « personnes physiques » et les numéros SIRET des adhérents « personnes morales » pour les 1380 adhérents. Il reste encore environs 10 % d'informations manquantes, uniquement des dates et lieux de naissance pour que le fichier soit complet.

2025 a également vu la fin de l'étude de modernisation des réseaux sous pression lancée en septembre 2024. Ce projet a été un des 7 projets retenus par l'Etat au niveau départemental dans le plan de résilience Eau. L'étude étant terminée, les demandes de subventions ont été réalisées et déposées auprès des financeurs et nous espérons un démarrage des travaux au mois de novembre pour que les dispositifs soient opérationnels pour la prochaine saison. Ce projet a demandé beaucoup de temps de travail et continuera à mobiliser les élus et les agents pour les années à venir.
Nous vous présenterons les travaux prévus cet hiver au point suivant à l'ordre du jour.

Les deux contentieux avec France Nature Environnement sont maintenant terminés.
Concernant la question du débit réservé, grâce à l'étude menée par l'ACAV, La Chambre d'Agriculture et le SMTBV, nous avons obtenu gain de cause auprès de la cour administrative d'appel de Toulouse. Le débit qui avait été fixé à 1500 l/s par le tribunal administratif de Montpellier a été abaissé à 1200 l/s par le jugement en appel.
Concernant le second dossier qui visait à faire interdire l'abaissement du débit réservé en période de crise exceptionnelle, comme cela a été le cas en 2023 et 2024, le tribunal n'a pas jugé ce dispositif contraire au code de l'environnement, en revanche, il a imposé aux services de l'Etat de le retirer des arrêtés préfectoraux dès lors que les conditions n'étaient plus exceptionnelles.

Au vu des enjeux sur ces deux dossiers, ces jugements sont positifs pour le fonctionnement de nos canaux, d'une part en reconnaissant le débit réservé proposé par les ASA et d'autre part en considérant qu'un abaissement de ce débit réservé en situation de crise exceptionnelle n'est pas contraire à la loi sur l'eau.

Le Président soumet le présent rapport d'activité 2025 à l'approbation de l'Assemblée.
Voix exprimées : 163
Voix favorables : 163
Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement des Syndics :**

Pour respecter les règles de renouvellement des syndics fixées par les statuts de l'ASA du canal de Corbère, les syndics renouvelables cette année sont les personnes suivantes :

Titulaire Rodès	M. BRUZY Pascal
Titulaire Escatllars	M. REIG Joseph
Titulaire Bouleternère	M. REIG Pierre
Titulaire St Michel de Llotes	M. REIG Jean
Suppléant Corbère les Cabanes	M. LOPEZ Bruno
Suppléant Corbère	M. GUINCHARD Jean Christophe

Le président informe l'assemblée que les syndics sortants souhaitent représenter leur candidature à l'exception de M. REIG Joseph.
Il demande s'il y a des candidats dans la salle. M. MARTIN Julien (EARL Santa Fé) se porte candidat sur le secteur des Escatllars.

Le Président soumet au vote les candidatures des syndics titulaires et suppléants
Voix exprimées : 163
Voix favorables : 163
Les Syndics titulaires et suppléants sortants sont élus à l'unanimité tels que suivant :

Titulaire Rodès	**M. BRUZY Pascal**
Titulaire Escatllars	**M. MARTIN Julien**
Titulaire Bouleternère	**M. REIG Pierre**
Titulaire St Michel de Llotes	**M. REIG Jean**
Suppléant Corbère les Cabanes	**M. LOPEZ Bruno**
Suppléant Corbère	**M. GUINCHARD Jean-Christophe**

- **Saison d'irrigation 2026 et conséquences de l'incendie de Tarérach**

Sandrine JAFFARD présente un premier bilan de la saison 2026.
L'année 2026 est la première année sans restriction sur l'usage de l'eau de la Têt, à ce jour.
Sur l'année hydrologique 2025 – 2026, le cumul pluviométrique est équivalent aux normales sur la station de Perpignan. Après un automne très largement déficitaire, la pluie et la neige ont fait leur retour sur le département sur le premier trimestre 2026 à des niveaux très supérieurs aux normales, permettant de refaire les réserves des sols, remonter le niveau des nappes et soutenir le débit des cours d'eau. Le remplissage des retenues de Vinça et des Bouillouses s'est fait sans difficultés, le

barrage de Vinça étant plein dès le 1er juin. Le déstockage a commencé le 28 juin, soit au moins 11 jours plus tard que les années précédentes.
Le débit lâché à l'aval a pu être maintenu à 6 m3/s toute la saison, soit 500 l/s de plus que l'année précédente, ce qui a facilité le fonctionnement des canaux à l'aval du barrage.

La saison a toutefois été fortement marquée par l'incendie de Tarérach qui a débuté le samedi 4 juillet. L'incendie a parcouru de nombreux secteurs du périmètre sur lesquels se trouvent des ouvrages de l'ASA, rendant leur accès totalement impossible. De plus, la fermeture de la RD66 et l'évacuation totale d'une large zone couvrant l'ensemble du périmètre de l'ASA du canal de Corbère ont compliqué, voire interdit l'accès à des ouvrages pourtant éloignés des flammes, pour des raisons de sécurité et afin e faciliter les interventions des pompiers.

Ainsi, concrètement, dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 juillet, la ligne HT ayant partiellement brûlée, la station de Bouleternère a été privée d'électricité. Cette station est restée dans une zone d'incendie particulièrement active jusqu'au jeudi matin, les flammes s'arrêtant à une quinzaine de mètres de la station. Cela nous a permis, après un long travail avec la cellule de crise en Préfecture, d'obtenir l'autorisation d'installation d'un groupe électrogène le jour même pour remettre en service la station. Dans un même temps, les agents techniques accompagnés de deux entreprises ont procédé aux réparations des installations de l'ASA touchées par l'incendie : ainsi onze bornes ont été brûlées et ont nécessité une remise en état. Les gardes ont également parcouru les parcelles brûlées afin d'y installer des bouchons pour éviter les fuites le temps que les propriétaires et/ou exploitants réparent leurs installations d'arrosage.

Le canal a également été touché : la prise d'eau au pied du barrage de Vinça est restée inaccessible pendant une dizaine de jours. Le secteur aval barrage ainsi que les Gorges de la Guillère ont été particulièrement impactés : les géomembranes posées sur ces secteurs ont fondu et ont été endommagées par les arbres calcinés qui sont tombés dans le canal et l'ont obstrué, créant ainsi des bouchons le faisant déborder. L'ensemble des installations d'automatisation des vannes de décharges permettant la mise en sécurité du canal a brûlé pour les vannes du Riufagès et de la Guillère.

Enfin, au-delà de l'impact direct de l'incendie, nous avons également subi des dégâts liés d'une part aux émanations de cendres et de suie qui ont entrainé le colmatage des filtres à sables sur la station de Bouleternère fortement préjudiciable aux filtres à sables, d'autre part aux nombreuses micro-coupures d'électricité sur le réseau électrique qui ont entrainé de multiples cycles de fermeture/ouverture sur les clapets de pompes de la station de St Michel. De ce fait deux clapets sont restés fermés entraînant la cavitation des pompes, qui ont dû être changées. Nous nous attendons également à de multiples désordres cet hiver, tels que des éboulements du fait de l'absence de végétation sur les zones brûlées.

Le coût de ces dégâts sera non négligeable, il n'est d'ailleurs pas encore entièrement connu. A ce jour l'ASA a d'ores et déjà engagé près de 30 000 € pour la mise en place du groupe électrogène, les réparations des bornes et le remplacement des deux pompes, mais cela ne représente donc qu'une partie des réparations et remise en état suite aux dégâts subis.

- **Travaux prévus pour l'intersaison 2026/2027**

Sandrine JAFFARD présente les travaux d'investissement prévus durant la période automne 2026 et hiver 2027.

Suite à l'étude en vue de la modernisation des réseaux sous pression de l'ASA lancée en septembre 2024 et qui vient de se terminer, les dépôts de demandes de subvention ont été réalisés en début

d'année 2026. L'Agence de l'Eau a d'ores et déjà accordée une subvention d'un montant de 744 767 € et nous sommes dans l'attente de la notification de la subvention européenne dans le cadre du FEADER qui viendra compléter le plan de financement pour atteindre 70% du coût des travaux.
Cette première étape de modernisation, qui consiste à équiper chaque sortie de borne d'un hydromètre permettant de manœuvrer le fonctionnement de cette sortie à distance tout en régulant le débit et la pression fournis aux usagers et en comptabilisant les volumes utilisées, va démarrer dès le mois de novembre 2026. Afin de garantir le bon fonctionnement de ces équipements des travaux d'améliorations des stations de pompage (filtration, automates, ...) et du réseau (renforcement de réseau, remplacement de vannes, ...) sont également prévus dans ce projet. Les travaux vont donc se dérouler entre les mois de novembre 2026 et mars 2027.

Des travaux de cuvelage vont également être réaliser sur le canal à Bouleternère. Cela concernera le linéaire sur lequel la géomembrane installée en 2022 s'est déchirée. Ce secteur présente de nombreuses et importantes fuites d'eau ainsi qu'une instabilité structurelle suite à la rupture de la géomembrane. L'ASA du canal de Corbère a déposé une demande de subvention auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en 2025 qui a été retenue et bénéficie donc de 80 % de subvention dans ce dossier évalué à 318 500 € HT. Les travaux débuteront en novembre 2026, entrainant une coupure de 2 semaines pour les travaux de terrassement. Ils se termineront fin décembre 2026.

- **Vote des emprunts d'investissement :**

Dans le cadre des travaux menés, l'ASA doit réaliser deux emprunts, un emprunt classique pour couvrir la part d'autofinancement qui incombe à l'ASA et un emprunt de court terme, sous forme de ligne de trésorerie, permettant de couvrir le montant des subventions attendues.
Pour cela les emprunts doivent être validés lors de l'Assemblée des Propriétaires.
Aussi, le Président présente les deux emprunts qui seront réalisés :

-Emprunt classique auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) d'un montant de 851 967 € sur une durée de 25 ans au taux du Livret A +0.5%

-Emprunt court terme auprès de la Banque Populaire d'un montant de 1 000 000 € sur une durée de 3 an basée sur l'EURIBOR 3M + 2.5 %

Le Président soumet les emprunts à l'approbation de l'Assemblée.
Voix exprimées : 163
Voix favorables : 163
Les emprunts classique (Banque des Territoires CDC) et court terme (Banque Populaire) sont adoptés à l'unanimité. L'Assemblée des Propriétaires autorise le Président dûment habilité suite à ce vote à signer les contrats de prêt et les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

- **Questions diverses :**

-Qui doit procéder à l'enlèvement des sangliers morts dans le canal ?
Les gardes s'occupent des animaux retrouvés morts dans le canal principal. Dans les agouilles (cas très rare) ce sont aux propriétaires de s'en occuper, sachant qu'en bordure de route, le service des Routes du Département réalise cette évacuation.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Vice-Président clôture la réunion annuelle de l'Assemblée des Propriétaires à 20h45 en remerciant l'ensemble des personnes présentes et en les conviant à un apéritif.

Le Président
Didier BRUZY

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *